



divorce et recours financiers

Par **jawaelle**, le **21/10/2009** à **10:38**

Je suis divorcée depuis environ deux ans et remariée. Ayant perdu mon emploi et ayant des problèmes de santé, le budget familial est d'environ 850euros par mois avec mon nouveau mari. Il n'y a pas d'enfant. J'ai eu un enfant unique de mon premier mariage qui est décédé. J'ai vécu 34ans avec mon ex-mari: celui-ci ne m'ayant accordé aucune vie professionnelle, ni la joie d'avoir d'autres enfants. Sa vie financière est très confortable. Ma question est donc la suivante: "Suis-je en droit légalement de lui demander une aide financière, celui-ci me la refusant; bien que nous ayons toujours des rapports amicaux." Je tiens à vous remercier à l'avance de la réponse que vous me donnerez.

Par **jeetendra**, le **21/10/2009** à **11:09**

bonjour, légalement vous ne pourrez rien demander à votre ex-conjoint, avec le divorce le devoir de secours entre époux disparaît, cordialement.